

Mise en œuvre de nouvelles mesures de restrictions progressives sur les systèmes Neste et Adour



Mise en œuvre de nouvelles mesures de restrictions progressives sur les systèmes Neste et Adour

Face à une sécheresse historique qui limite les débits naturels des cours d'eau et conduit à l'amenuisement critique des réserves disponibles, le Préfet du Gers a décidé, après concertation avec les membres du Comité de la Ressource en Eau Interdépartemental (CREI), d'instaurer des mesures d'économie de la ressource en eau afin de préserver les usages prioritaires et d'anticiper les semaines à venir.

Un contexte hydrologique exceptionnellement critique et précoce

Le début du mois de juillet est marqué par une situation hydrologique extrêmement tendue dans le département du Gers. Le débit naturel de la Neste, ressource essentielle pour notre territoire, a atteint son niveau historique le plus bas jamais enregistré pour cette période de l'année. Ce constat s'étend également aux réserves de montagne ainsi qu'en piémont, qui subissent une baisse précoce.

Cette fragilité de la ressource est accentuée par une avance de 15 jours à trois semaines des besoins en irrigation agricole, notamment en raison des conditions météorologiques des dernières semaines. Un constat similaire de déficit important est dressé sur le bassin de l'Adour.

Une stratégie de gestion responsable et progressive

Afin de concilier au mieux les usages actuels tout en garantissant les débits indispensables aux besoins futurs (notamment la salubrité publique et l'alimentation en eau potable), le Préfet du Gers a arrêté une stratégie d'économie partagée et progressive.

Cette démarche repose sur deux leviers d'action, afin de ralentir le déstockage des réserves de montagne et de piémont :

d'une part, la mise en œuvre de restrictions de prélèvements progressives et équitablement réparties entre les différents types d'usages ;

d'autre part, l'abaissement concerté des débits objectifs à maintenir à l'aval des cours d'eau

Mesures applicables sur le bassin versant Neste et Rivières de Gascogne

Sur le système Neste (prélèvements en milieux naturels), la situation impose le passage en alerte à compter du samedi 11 juillet 2026, les dispositions suivantes entreront en vigueur :

Irrigation agricole : instauration d'une montée en charge progressive des restrictions. Les prélèvements seront interdits à raison d'un jour par semaine pendant la première semaine, avant de passer à une interdiction de 2 jours par semaine si la sécheresse persiste.

Rappel sur l'eau potable : les mesures de restriction concernant les usages non prioritaires issus du réseau d'eau potable sont déjà actives sur l'ensemble du département depuis le lundi 6 juillet 2026. Elles sont susceptibles d'être renforcées si la sécheresse persiste.

Appel au civisme et à la responsabilité collective

Le Préfet du Gers appelle l'ensemble des usagers, particuliers, agriculteurs, entreprises et collectivités, à faire preuve de rigueur dans l'application de ces mesures et à adopter un comportement responsable au quotidien. Chaque volume d'eau économisé aujourd'hui permettra de prolonger la disponibilité de nos réserves pour la suite de l'été.

Les usagers peuvent consulter en temps réel les mesures de restriction qui s'appliquent à leur adresse exacte en renseignant leur commune sur le site internet national : <https://vigieau.gouv.fr/>